

---

Adresse de la société populaire de Janville (Eure-et-Loir) qui annonce des dons patriotiques dont un cavalier armé et équipé, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire de Janville (Eure-et-Loir) qui annonce des dons patriotiques dont un cavalier armé et équipé, lors de la séance du 7 floréal an II (26 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) p. 370;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1971\\_num\\_89\\_1\\_28388\\_t1\\_0370\\_0000\\_7](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_28388_t1_0370_0000_7)

---

Fichier pdf généré le 30/03/2022

[*Etat des dons; 7 germ. II.*]

125 galons en or et un en argent; 1 houpette, idem; 1 croix, idem; 2 epaulettes, idem; 68 boutons, idem; 3 pièces ou médailles d'argent; 2 bagues, idem; 3 paires de boucles, idem; 1 paire de mouchettes et porte-mouchettes, idem; 1 bourse et 40 jettons, idem; 1 boucle à diamants; 92 chemises; 14 colets; 8 paires de souliers; 18 serviettes; 6 draps; 16 livres de charpie; 2 napes; 2 boutons d'argent; 388 l. en assignats, 151 sols en espèces, 3 paires de boucles de cuivre.

P.c.c. : FOREST, PERREAU.

et les membres du bureau de correspondance :  
BAUDICHON, MOREAU, FOREST, LEJEUNE.

[*La Mure, ... germ. II.*]

« Citoyens représentants,

La société populaire de La Mure, chef-lieu de canton, toujours montagnarde par sa position et de ses principes, accoutumée depuis des siècles à vivre sobrement, dont les citoyens sont presque tous réduits à une égalité de fortune par la nature du terrain qu'ils cultivent et du sol qu'ils habitent, professant sincèrement les sentiments et les principes républicains, vous adressent l'offrande qu'elle fait à la patrie d'une somme de 830 l. en assignats, 75 l. 15 s. en numéraire, 33 marcs deux onces d'argent, dont 23 marcs, deux onces proviennent de nos chapelles et églises, 5 deniers d'or, 99 chemises, 3 paires de guêtres, 3 paires de souliers et une cloche pesant 25 livres.

Les cloches de la paroisse ont été envoyées au district, sauf une pour servir à nous rallier et venir au secours de la patrie au 1<sup>er</sup> signal qui nous sera donné.

Législateurs, ces offrandes sont la suite de celles déjà faites le 10 janvier 1790 (v.s.) par le ci-devant mandement de La Mure de 20,914 l. qui lui étaient dues sur le ci-devant hôtel de Paris; depuis lors, plus de 360 de nos montagnards ont volé à la défense de la patrie; plusieurs d'entr'eux ont perdu la vie en héros. Eh bien! nous nous en consolons et jurons de venger leur sort.

Représentants, la République réclame de vous que vous n'abandonniez pas en d'autres mains le soin de conduire le char de la révolution. Consolidez le bonheur des français, et restez à votre poste jusqu'à ce que nous ayons célébré l'anniversaire de la destruction de tous les tyrans.

Vive la liberté, l'égalité, vive la République une et indivisible, et vive à jamais la Montagne.»

[Mêmes signatures.]

[*Etat des dons, 15 vent. II.*]

Il a été déposé par les citoyens Carrat et Ponnars, députés de la Société populaire de La Mure 1 calice et sa patène et 1 ciboire provenant de l'église des Pénitents de La Mure, 4 gobelets, 10 couverts d'argent, plusieurs boucles, et [ ? ] vieilles pièces et galons, le tout argent du poids de 13 marcs 6 onces 1 gros, et 5 deniers or, 75 livres 15 sols en numéraire, 835 livres en assignats, y compris 15 livres données par la commune de Savel, et un assignat de 200

livres n° 32686, lequel assignat était resté dans la caisse de la Société populaire de La Mure depuis longtemps avant la loi qui les a annulés, une cloche du poids de 25 livres exposée à la maison commune de cette ville.

La Société populaire de La Mure avait envoyé il y a quelques jours 2 caisses contenant 93 chemises; le voiturier qui les déposa au district déclara qu'il y en avait 100 et le secrétaire lui en passa un reçu. Les citoyens députés ci-dessus nommés ont déclaré que ces 2 caisses ne contenaient que 93 chemises, 10 paires de souliers et 2 paires de guêtres. Ils déposent aujourd'hui 6 autres chemises, 1 paire de guêtres et 1 paire de souliers, en sorte que le total des chemises déposées arrive à 99, et l'argenterie déposée dont il avait aussi été donné reçu arrive au total, avec celle déposée aujourd'hui, à 33 marcs 2 onces. De tous lesquels dépôts ils ont requis acte et signé :

CARRAT, PONNARS.

Acte des dépôts cy-dessus et des observations y mentionnées.

Signé : ARBLACHE.

r

La Sté popul. de Janville, départ. d'Eure-et-Loir, annonce qu'après avoir armé et équipé un cavalier, actuellement aux frontières, elle vient de verser en la caisse du district la somme de 826 l. 5 sols pour nos frères d'armes, plus 6 chemises, une paire de souliers et 8 paires de bas. Les citoyens de ce canton, s'occupent à fabriquer du salpêtre, 80 livres sont près d'être envoyées; il s'engagent à en fournir 1,000 livres par décade (1).

s

[*La Sté popul. de Bois-Commun, à la Conv.; 3 flor. II*] (2).

« Représentans du peuple français,

Jaloux de secourir nos frères d'armes, nous offrons à la patrie et faisons parvenir à la commission des subsistances, 8 draps, 320 chemises, 3 paires de bas de laine, une grande culotte, 6 paires de guêtres, 2 paires de souliers, 1 bonnet de police, 27 cols et 1 cravate.

Représentans, restez au poste honorable où le peuple vous a appelés, le salut de la patrie le commande, la dernière heure des tyrans est sonnée, tout est soldat pour les exterminer; achevez, représentans, vos travaux immortels, et le génie tutélaire de la liberté secondant vos efforts vous proclamera, dans toutes les contrées habitées, les libérateurs du genre humain.

Périssent tous les traîtres, vive la République une, indivisible ou la mort.

La Sté popul. de Bois-Commun à laquelle se sont réunies les Stés popul. de Chemault, St-Michel, St-Loup, Montbarrois, Nancray et Montliard.»

LAUMONNIER (*présid.*), DECAUX, CAILLEN,  
POINTE, NAUROD.

(1) B<sup>4n</sup> 14 flor. (2<sup>e</sup> suppl<sup>t</sup>).

(2) C 303, pl. 1106, p. 4; B<sup>4n</sup>, 7 flor. et 14 flor. (1<sup>er</sup> suppl<sup>t</sup>). Loiret.